

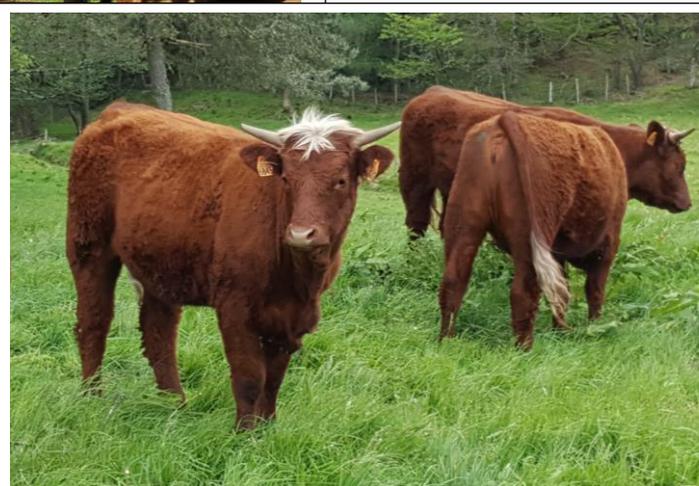
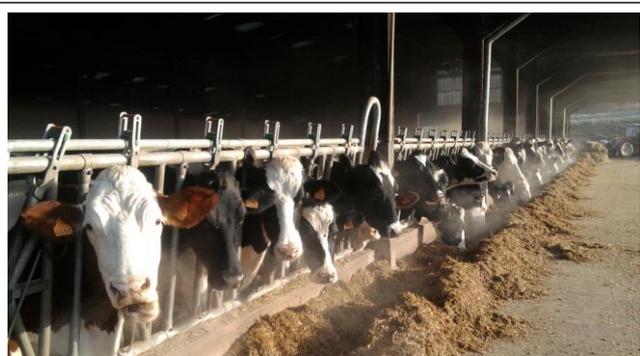
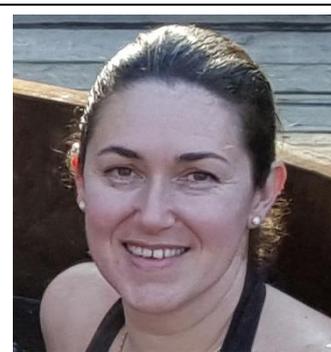
DES MISSIONS SPECIFIQUES EVOLUTIVES : BILAN PAR SECTION DES PRINCIPALES ACTIONS

SECTION BOVINE



Président : Michel BROUSSE
Eleveur de Salers à Gouilles
Producteur de broutards

Responsable : Dr Christelle ROY
Vétérinaire et Directrice du GCDS



ETAT des LIEUX de la FILIERE BOVINE

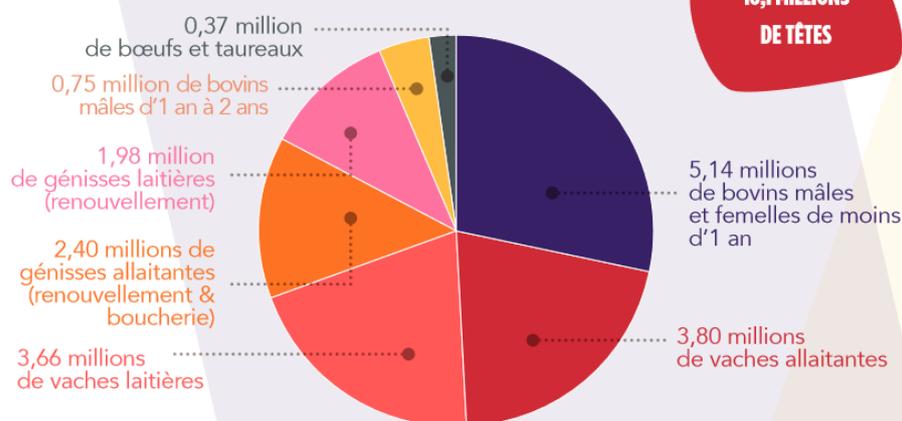
LES PRINCIPAUX CHEPTELS BOVINS EN 2019 (MILLIIONS DE TÊTES)

Source : GEB-Institut de l'Élevage diverses sources (USDA, Eurostat, MLA, FNP...)

	Total bovins	Dont vaches laitières		Total bovins	Dont vaches laitières
Inde	302	131	UE à 28	87	23
Brésil	195	17	Argentine	54	2
Chine	91	7	Australie	26	1
USA	94	9	Russie	18	8

Cheptel français

(Chiffres 2019 - Sources : GEB - Institut de l'Élevage d'après SPIE - BDNI, Eurostat et USDA)



Cheptel bovin européen et français en 2019 (en millions de têtes)



Cheptel - Document INTERBEV 2020 • 5

Filière bovine française

(Chiffres 2019 - Sources : GEB - Institut de l'Élevage d'après SPIE - BDNI)

142 500 ÉLEVAGES
détenteurs d'au moins une vache
(-3,5 % vs 2018)

59 100 ÉLEVAGES
possédant plus de
5 vaches laitières
(-4,2 % vs 2018)

80 700 ÉLEVAGES
possédant plus de
5 vaches allaitantes
(-2,8 % vs 2018)

dont **57 200** ÉLEVAGES
de plus de 20 vaches allaitantes
(-2,4 % vs 2018)



ÉVOLUTION DES NOMBRES DE VACHES ET DE BOVINS (EN MILLIERS DE TÊTES)

Source : Eurostat d'après SSP (1995 et 2000) et SPIE-BDNI, traitement Institut de l'Élevage.

Au 1 ^{er} janvier	1995	2000	2010	2018	2019	2020
Vaches laitières*	4 760	4 424	3 832	3 747	3 712	3 654
Vaches allaitantes	3 983	4 071	4 081	3 977	3 916	3 826
Total bovins	20 507	20 216	19 714	18 883	18 577	18 135

* Les vaches croisées de père laitier sont désormais comptabilisées comme laitières (2005 à 2020).

RÉPARTITION RÉGIONALE DU CHEPTEL REPRODUCTEUR FRANÇAIS AU 1^{ER} JANVIER (%)

Source : SPIE-BDNI, traitement Institut de l'Élevage

Vaches laitières			Vaches allaitantes		
Régions	2010	2020	Régions	2010	2020
Bretagne	19 %	21 %	Nouvelle-Aquitaine	23 %	22 %
Normandie	16 %	16 %	Auvergne-Rhône-Alpes	16 %	17 %
Pays de la Loire	14 %	15 %	Occitanie	13 %	13 %
Auvergne-Rhône-Alpes	14 %	13 %	Bourgogne-Franche-Comté	13 %	13 %
Grand-Est	9 %	9 %	Pays de la Loire	11 %	10 %
Hauts-de-France	8 %	9 %	Grand-Est	7 %	7 %
Bourgogne-Franche-Comté	7 %	7 %	Normandie	5 %	6 %
Nouvelle-Aquitaine	7 %	5 %	Centre-Val de Loire	5 %	5 %

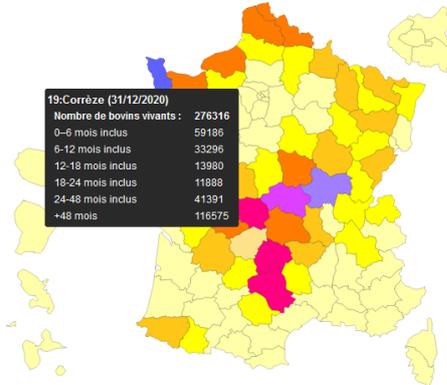
NOMBRE DE VACHES PRÉSENTES AU 1^{ER} JANVIER PAR PRINCIPAUX TYPES RACIAUX (1000 TÊTES)

Source : SPIE-BDNI, traitement Institut de l'Élevage.

Type racial	2010	2020	Evolution 2010/2020	% du total 2020
Prim'Holstein	2 479	2 333	-6 %	31 %
Charolaise	1 592	1 358	-15 %	18 %
Limousine	1 025	1 089	+6 %	15 %
Montbéliarde	653	606	-7 %	8 %
Blonde d'Aquitaine	484	456	-6 %	6 %
Normande	416	297	-29 %	4 %
Salers	198	216	+9 %	3 %
Aubrac	151	222	+47 %	3 %
Croisée*	614	594	-3 %	8 %
Autres types raciaux	302	309	+2 %	4 %
Total	7 913	7 480	-5 %	100 %

* Calcul basé non pas sur les déclarations mais sur la race des parents.

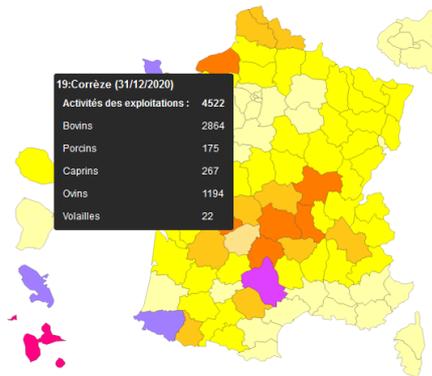
Date de la Carte: 31/12/2020
[Filtrer](#) | [Ajouter des filtres](#)



Moins de 100 000
De 100 000 à 200 000
De 200 000 à 300 000
De 300 000 à 400 000
De 400 000 à 500 000
De 500 000 à 600 000
De 600 000 à 700 000
De 700 000 à 800 000
De 800 000 à 900 000
Plus de 900 000

Bovins vivants au 31 déc. 2020
17 903 858

Date de la Carte: 31/12/2020
[Filtrer](#) | [Ajouter des filtres](#)



Moins de 1 700
De 1 700 à 3 400
De 3 400 à 5 100
De 5 100 à 6 800
De 6 800 à 8 500
De 8 500 à 10 200
De 10 200 à 11 900
De 11 900 à 13 600
De 13 600 à 15 300
Plus de 15 300

Total des activités au 31 déc. 2020
Bovins : 187 792
Caprins : 32 583
Ovins : 84 131
Porcins : 21 334
Volailles : 3 988

Bilan des Maladies Réglementées

Missions déléguées par l'Etat

Accréditation COFRAC INSPECTION norme 17020

Délégation de missions de service public

Depuis plus de 10 ans, l'Etat au travers des services vétérinaires de proximité (actuelles DD(cs)PP ou DRAAF) délègue un ensemble de missions sanitaires aux GDS ou OVS. En Corrèze, c'est notamment l'édition des ASDA, (ou duplicatas et rééditions), l'envoi des documents sanitaires, mais aussi la gestion des Prophylaxies avec l'édition et l'envoi des DAP (Document d'Accompagnement des prophylaxies) aux vétérinaires, l'acheminement des prélèvements, le suivi de la campagne et des qualifications Brucellose, Tuberculose, Leucose ainsi que la recherche et la gestion des non conformités administratives (retard, sous-réalisation...) et enfin, la gestion des mouvements (vente, introduction ...).

Mise en œuvre de la Nouvelle Gouvernance Sanitaire

Suite à la Reconnaissance Officielle des FRGDS et FREDON comme OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) dans le domaine animal et végétal le 30 Mars 2014, les OVS disposaient d'une période de 3 ans pour être accrédités par le COFRAC sur la norme 17020 pour les délégations de missions de Service public.

Cette reconnaissance majeure et l'accréditation impliquent une réorganisation et un travail en région extrêmement conséquent sur le périmètre de la FRGDS Nouvelle Aquitaine depuis Octobre 2019 nécessitant l'adhésion de tous, comme le prévoient l'article L 201-10 du Code Rural et l'ordonnance 2011-862 du 22 Juillet 2011.

CHARTRE DE MISE EN OEUVRE DES MISSIONS DELEGUEES

La FRGDS Nouvelle Aquitaine, OVS reconnu par décret depuis décembre 2019, assure la mise en œuvre des missions déléguées par l'Etat par le biais de ses sections départementales, dont le GCDS pour la Corrèze.

L'OVS soumet à accréditation l'organisation des opérations de prophylaxie bovine pour le dépistage de la Tuberculose, de la Brucellose et de la Leucose ainsi que le suivi de leur réalisation et de leur conformité sur la base des exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17020.

L'OVS s'engage à traiter de façon objective et impartiale, sur les plans techniques et financiers, tous les détenteurs d'animaux et à garantir la confidentialité des données relatives au troupeau ou à son détenteur.

Pour sa part, le détenteur d'animaux s'engage à respecter la réglementation en vigueur

concernant l'identification et les opérations de prophylaxies et de mouvements d'animaux, et à s'acquitter du paiement des prestations concernées.

En cas de désaccord sur la conclusion prise par l'OVS suite aux résultats de la prophylaxie sur son troupeau, le détenteur peut formuler un recours par écrit auprès de l'OVS.

L'OVS s'engage à traiter tout recours de manière non discriminatoire et à tenir informé le plaignant de l'état d'avancement du traitement de son dossier ainsi que de la décision prise à l'issue de ce traitement.

Les modalités de traitement des recours et les conditions d'exécution des missions déléguées par l'Etat au GRASL pour le domaine animal sont disponibles sur demande auprès de l'OVS (FRGDS NA)

Délégations de la D.D.C.S.P.P. : Bilan 2020

Le Cahier des Charges National de gestion des Prophylaxies est mis en place depuis la campagne 2015-2016 :

Concrètement, le GCDS en tant que section de l'OVS assure donc les missions suivantes :

- Gestion des prophylaxies annuelles bovines concernant la Tuberculose, la Brucellose, la Leucose,
 - ♦ Edition & Envoi des DAP bovin (Document d'accompagnement des prélèvements)
 - ♦ Gestion des prophylaxies non réalisées ou partiellement réalisées.
 - ♦ Saisie des comptes-rendus de tuberculination
- Gestion des introductions bovines concernant la Brucellose, la Leucose & la Tuberculose.
- Edition & Envoi des DAP pour les prophylaxies ovine & caprine

Prophylaxies annuelles : bilan 2020

La non-complétude d'une demande d'analyse implique la gestion de relances à destination des vétérinaires, voire éventuellement la production de fiche navettes en cas de réclamations

Pour la campagne 2020-2021, 2845 DAP d'interventions ont été imprimées et envoyées aux vétérinaires sanitaires.

Voici la répartition des ateliers de la Corrèze :

Ateliers	03/04/2007	[...]	28/02/2018	13/03/19	20/03/2020	20/03/2021
Allaitants	4 178	[...]	2 933	2 835	2 759	2 676
Laitiers	286	[...]	173	171	165	146
Engraissement	107	[...]	80	79	83	78
Total Bovins	4571	[...]	3186	3085	3007	2990
Ovins	1829	[...]	1 233	1 219	1 182	1 177
Caprins	241	[...]	216	228	250	256
Porcins	272	[...]	140	152	168	170
Ruchers	730	[...]	715	733	762	1 076

Source SIGAL

Introductions : bilan 2020

Le GDS assure depuis début mars 2007 la gestion des résultats négatifs lors des introductions pour les maladies comme la Brucellose et la Tuberculose.

Le dépistage de la Tuberculose est obligatoire sur tous les bovins de plus de 6 semaines depuis le 1^{er} juin 2008. La note de la DGAL du 30/10/2017 (DGAL/SDSPA/2017-863) allonge la durée de validité des intradermo tuberculinations de 6 semaines à **4 mois** ainsi que le délai de réalisation qui passe de 15 à **30 jours** à compter de la date de livraison. Le dépistage de la Brucellose n'est plus obligatoire depuis mai 2005 à condition que l'ASDA du bovin introduit soit valide (**datée et signée** du vendeur **et de l'acheteur**, délais respectés).

Le dépistage à l'introduction n'est plus obligatoire pour la recherche IBR (arrêté ministériel 2016) pour les animaux provenant de **cheptels qualifiés et justifiant un transport sécurisé**. (Délai de transfert inférieur à 24h, transport direct sans rupture de charge à savoir sans passage par un centre d'allotement ou un marché)

Les animaux ne provenant pas de cheptels sous appellation Indemne IBR doivent subir un contrôle IBR dans les 15 jours avant le départ chez le vendeur et un contrôle 15 à 30 jours après l'arrivée chez l'acheteur.

Age des animaux	Cheptel vendeur – statut IBR	Transport	Cheptel acheteur	Dépistage obligatoire	Analyses conseillées Voir avec votre vétérinaire
< 6 semaines	Indemne IBR	Maîtrisé (attestation de transport valide)	Indifférent	Rien	BVD Chlamydie, Fièvre Q, Néosporose, Besnoitose,...
	Autre	PS « IBR » 15 jours avant la vente		PS « IBR Ind. » 15 jours après la livraison	
	Indemne IBR	Non maîtrisé			
	Autre				
≥ 6 semaines	Indemne IBR	Maîtrisé (attestation de transport valide)	Indifférent	Tuberculination	BVD, Paratuberculose sur les animaux de + de 18 mois. Chlamydie, Fièvre Q, Néosporose, Besnoitose...
	Indemne IBR	Non maîtrisé		Tuberculination + PS « IBR Ind. » 15 jours après la livraison	
	Autre	PS « IBR » 15 jours avant la vente			

Bilan des dossiers d'introductions traités par le GDS

	2016	2017	2018	2019	2020
bovins introduits (ASDA vertes)	13 846	12 507	11 890	11 884	11 826

Edition des ASDA vertes et jaunes : bilan 2020

La totalité des ASDA est éditée par le GCDS et exclusivement à partir de SIGAL.

La mise sous pli des ASDA de naissance se fait en alternance avec l'EDE pour joindre les passeports aux ASDA. De ce fait l'éleveur ne reçoit qu'un seul pli.

Les rééditions, duplicata se font sur demande écrite au GDS. Nous ferons parvenir à l'éleveur une nouvelle ASDA par retour de courrier.



Dans le cas où le passeport doit être réédité (changement de sexe par exemple), les informations modifiées sont transférées automatiquement sur l'A.S.D.A. après un délai moyen de quelques heures nécessaires au « rafraîchissement » des bases informatiques. Ce délai est indépendant du G.D.S. et explique que nous ne puissions pas imprimer à la minute une carte verte après modification d'un passeport. Il est donc essentiel, pour éviter des déplacements inutiles, que les éleveurs s'assurent auprès de G.D.S. de la disponibilité des documents qu'ils souhaitent venir chercher avant de se déplacer !!!

ASDA vertes

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ASDA Vertes éditées	154 583	151 933	152 068	153 340	142 024	141 170	133 009	131 786

L'ASDA est une pièce maîtresse du sanitaire. Elle prouve à l'éleveur introducteur que le bovin introduit est en bonne santé au regard des maladies de 1^{ère} catégorie (tuberculose, Leucose, Brucellose) et 2^{ème} catégorie (IBR, varron...). Les ASDA d'introduction sont éditées au jour le jour et envoyées à l'éleveur à condition que l'animal soit sur son inventaire. Pour les ASDA de naissance, elles ne sont créées que lorsqu'il y a une édition de passeport.

ASDA Jaunes pour cheptel d'engraissement :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ASDA jaunes	17 541	17 600	18 602	17 528	16 251	15 304	18 009	18 257